



Arrondissement de
Lorient

PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C.C.A.S DE QUISTINIC

Séance du 02/04/2024

Date de la convocation
26/03/24

L'an 2024, le 2 avril à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Quistinic, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine PICHON.

Nombres de membre
Afférents au conseil d'administration : 11
En exercice : 8
Votants : 8

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Isabelle RIVIÈRE, Mme Angélique MANIC, Mme Estelle LE FLOCH, Mme Mireille POIRIER, Mme Monique LE GALLOUDEC, Mme Françoise RIVIÈRE, Mme Claire RONDEAU.

Absent excusé : M. Daniel SAULNIER.

Absents : M. Alain NIGNOL, Mme Annick POULIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle JOSSEC

Réf	2024_001
------------	----------

OBJET : Élection d'un vice-président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Considérant la vacance du poste suite à la démission de l'adjointe aux affaires sociales, démission acceptée par le préfet par courrier reçu le 07/03/2024,

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame Isabelle RIVIÈRE

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président.

A l'unanimité est élue vice-présidente : Madame Isabelle RIVIÈRE

Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réf**2024_002****OBJET : Élection d'un vice-président délégué**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 -2 ;

Vu le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 ;

Considérant la vacance du poste suite à l'élection de la vice-présidente déléguée au poste de vice-présidente

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit élire en son sein un vice-président délégué. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame Claire RONDEAU

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué.

A l'unanimité est élue vice-présidente déléguée : Madame Claire RONDEAU

Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réf**2024_003****Objet de la délibération : Compte de gestion 2023 Budget CCAS**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 pour le budget du CCAS ont été réalisées par le receveur en poste à Lorient et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour le budget du CCAS pour l'exercice 2023 dont les éléments principaux sont énumérés ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2023
Fonctionnement	49436,44	44168,25	5268,19
Investissement	3661,39	4771,72	-1110,33

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	3361,39	3361,39	5268,19	5268,19
Investissement	2748,12	0	-1110,33	1637,79

OBJET : Compte administratif 2023 du Budget CCAS

Sous la présidence de Madame Isabelle RIVIÈRE, vice-présidente du CCAS, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2023 du Budget CCAS, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	49436,44	44168,25	5268,19
Investissement	3661,39	4771,72	-1110,33

A ces résultats s'ajoutent les reports de l'année 2022 soit :

	Reports de l'année 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	0,00	5268,19
Investissement	2748,12	1637,79

Hors de la présence de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023 du Budget CCAS.

OBJET : Affectation des résultats 2023 du budget CCAS

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 du CCAS, par le Conseil d'Administration,

Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : 5 268,19€

Vu le résultat d'investissement s'élevant à : 1 637,79€

Monsieur le Président signale que le Compte Administratif 2023 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 268,19 € qu'il convient d'affecter au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide une reprise au budget primitif 2024, et d'affecter le résultat de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement à l'investissement : 5 268,19€ (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

OBJET : Budget Primitif 2024 du budget CCAS

Vu le Code Général des collectivités,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M. 57,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du CCAS pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 du CCAS.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Président dresse le **bilan de l'année 2023** :

- Nombre de portage de repas à domicile : 4 745
- Dossiers FSL : 2 dont 1 en dérogatoire
- Banque alimentaire : 0
- Dossiers APA : 1 Première demande
- Dossiers Aide Sociale : 3 + 1 obligé alimentaire
- Demande de domiciliation : 0

Permanence Boutique du droit

La vice-présidente informe les membres du conseil d'administration qu'une permanence de la Boutique du Droit sera assurée une fois par mois par la médiatrice de l'association. La médiatrice pourra accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Il est précisé que la Boutique du droit vient en complément de l'assistante sociale et ne remplace en aucun cas l'assistante sociale.

Local orthophoniste

Le Président informe les administrateurs que l'orthophoniste quitte le local mais qu'elle a trouvé une remplaçante. La nouvelle orthophoniste est actuellement en poste à Plouay et elle exercera à Quistinic que dans quelques mois. Après en avoir discuté, il est proposé de faire signer le bail et de demander une participation financière dès que le local se libère.

Repas des aînés

Le dimanche 20 octobre aura lieu le traditionnel repas des aînés. Il est décidé de contacter le traiteur « Les petits plats dans les grands » pour assurer la prestation. Lors du repas, des flyers

seront distribués pour rappeler que le service de portage de repas est proposé aux aînés et pour présenter la résidence inclusive.

Sensibilisation à la sclérose en plaque

Le lundi 3 juin, Monsieur Luc PACE fera étape à Quistinic pour sensibiliser et récolter des fonds pour la recherche sur la sclérose en plaques . Un accueil est prévu en mairie.

Le Président
Antoine PICHON



La secrétaire de séance
Marie-Noëlle JOSSEC



